



Séminaire d'études au Maroc
Médecines traditionnelles
Musicothérapie
Du 29 avril au 9 mai 2023

Fiche d'inscription

Coordonnées

NOM et Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Date de naissance : .../.../.....

Formalités administratives et sanitaires, sécurité

- Passeport en cours de validité .
- **Une assurance individuelle rapatriement, frais de secours et frais médicaux est obligatoire** (avec votre carte bancaire lors de l'achat du billet d'avion ou auprès de votre assureur habituel).

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères/ conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr ; conseils aux voyageurs/Maroc

Conditions de participation : Ce séminaire est destiné aux soignants et à toute personne intéressée par le sujet.

Le programme du séminaire débute le 29 avril 2023 à 16h à Fes et se termine le 9 mai 2023 après le petit déjeuner

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au séminaire envisagé et qu'il est en règle avec les formalités administratives du pays concerné.

En cas de désistement , les sommes engagées seront restituées déduction faite de:

- A plus de 90 jours du début du séminaire : Forfait de 150 euros
- De 90 à 61 jours du début du séminaire 30 % du prix total du séminaire
- De 60 à 31 jours du début du séminaire 50 % du prix total du séminaire

- De 30 à 15 jours du début du séminaire 75 % du prix total du séminaire
- De 14 à 0 jours du début du séminaire 100 % du prix total du séminaire.

L'association Corps et Rivages n'est pas responsable en cas d'annulation pour des raisons indépendantes de sa volonté telles que catastrophe naturelle, pandémie, guerre, terrorisme ect ni en cas de difficultés sur place liées à la situation locale.

Pour l'aérien, les conditions d'annulations seront celles de la compagnie aérienne que vous aurez choisie .

Le Dr. Nathalie Leconte accompagnera le séminaire et apportera ses compétences en tant que formatrice/facilitatrice en anthropologie,

Kassem Khaldi accompagnera le séminaire et apportera ses compétences en tant que sociologue spécialisé en santé mentale, connaisseur du terrain.

Karla Doyen, chanteuse lyrique, art thérapeute par la voix, facilitatrice en respiration holotropique donnera les ateliers chant.

Une assurance individuelle rapatriement, frais de secours et frais médicaux est obligatoire. Une copie devra nous être transmise au plus tard 3 semaines avant le départ .

Coût global : 2000 euros sans l'aérien, déductibles en frais professionnels.

Le Prix comprend l'hébergement en riad par 2, en pension complète sauf 4 diners, les transferts, le programme de travail, l'adhésion à l'association Corps et Rivages.

Ne comprend pas le transport aérien, les boissons, 4 repas et les dépenses personnelles.

Paielement par chèques à l'inscription, à l'ordre de l'association Corps et Rivages

Un chèque d'un montant de 400 euros encaissable à l'inscription

Un chèque d'un montant de 800 euros encaissable le 25/02/2022

Un chèque d'un montant de 800 euros encaissable 25/04/2022

à envoyer par courrier à **Association Corps et Rivages chez Nathalie Leconte, 12 rue Simon Castan 11100 Narbonne**

Vous pouvez envoyer le bulletin de participation par mail à associationcorpsetrivages@gmail.com et les chèques par courrier.

Processus de validation de votre participation :

Votre inscription, pour être prise en compte doit être accompagnée :

- Du bulletin d'inscription rempli et signé
- Des 3 chèques de règlement tels que décrits ci-dessus

Votre inscription fera l'objet d'une confirmation par mail vous indiquant la bonne réception des documents. Merci de joindre également la photocopie de votre passeport.

Besoin de plus d'informations ? Contactez-nous par email à : associationcorpsetrivages@gmail.com

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et souhaite m'inscrire au séminaire « Médecines traditionnelles et musicothérapie » du 29/04 au 9/05/2023 au Maroc.

J'atteste avoir pris connaissance du caractère obligatoire d'une assurance personnelle rapatriement , frais de secours, frais médicaux.

Date et Signature précédées de « Bon pour accord ».